



6 février 2018

Communiqué de presse

Cas d'influenza aviaire faiblement pathogène dans un élevage de canards à Saint-Père-En-Retz : Le troupeau a été abattu et des mesures de désinfection de l'élevage sont en cours.

Pour éviter la diffusion du virus influenza aviaire entre les exploitations, un plan de dépistage avant tout mouvement de palmipèdes a été mis en place par la direction générale de l'alimentation (ministère de l'agriculture et de l'alimentation).

Dans le cadre de cet autocontrôle, il a été mis en évidence la présence d'un virus influenza aviaire de gène H5 correspondant à celui d'un virus faiblement pathogène, confirmé par les analyses du laboratoire national de référence, dans un élevage de 4200 canards à Saint Père en Retz.

Des mesures de prévention ont été prises afin d'éviter la dissémination du virus à d'autres élevages. Une zone de restriction temporaire des mouvements de volailles a été mise en place par la préfète de la Loire-Atlantique dans un périmètre de 1 km autour de l'exploitation.

L'abattage du troupeau est intervenu ce mardi 6 février et les mesures de désinfection de l'élevage sont en cours.

Ce foyer n'a aucun lien avec les épizooties dues aux virus hautement pathogènes H5N1 et H5N8 qui ont sévi en 2016 et 2017 dans le Sud-Ouest de la France et dans d'autres pays européens.

L'identification de ce virus faiblement pathogène, sans menace pour l'homme, n'a pas de caractère exceptionnel et sa circulation est connue.

La mise en évidence de ce virus rappelle l'importance de l'application stricte de mesures de biosécurité dans les productions animales, et en particulier aux niveaux de l'élevage et du transport des animaux.

Contact presse :

Préfecture de la Loire-Atlantique

Service de la communication interministérielle (SCI)

02 40 41 20 91 / 92

pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr

www.loire-atlantique.gouv.fr

[@prefet44](https://twitter.com/prefet44)